

- [Accueil](#)
- Présentation
  - [Qui sommes-nous ?](#)
  - [Missions décrétales](#)
  - [Equipe](#)
  - [Mandats](#)
- Actions/Services
  - [Parcours d'intégration](#)
  - [Accompagnement](#)
  - [Réseau actions locales](#)
  - [Formations](#)
  - [Sensibilisation](#)
  - [Interpellation](#)
- Thématiques
  - [Asile](#)
  - [Citoyenneté](#)
  - [Diversité](#)
  - [FLE/Alpha/RàN](#)
  - [Interculturalité](#)
  - [Logement](#)
  - [Lutte contre le racisme](#)
  - [MENA](#)
  - [Migrants en transit](#)
  - [Migrations](#)
  - [Mobilité](#)
  - [Sans-papiers](#)
  - [Santé](#)
  - [Sociojuridique](#)
  - [Volontariat](#)
- Ressources
  - [Outils et publications](#)
  - [Chiffres](#)
  - [Actus du secteur](#)
  - [Répertoires et cartographies](#)

- [Campagne Discrimination](#)
- Contact
  - [Général](#)
  - [Bureau d'accueil](#)
- [Ukraine](#)

Sélectionner une page

# Plan provincial et local d'intégration

Théoriquement et historiquement, le PLI est défini par le gouvernement wallon dans sa politique d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère comme suit :

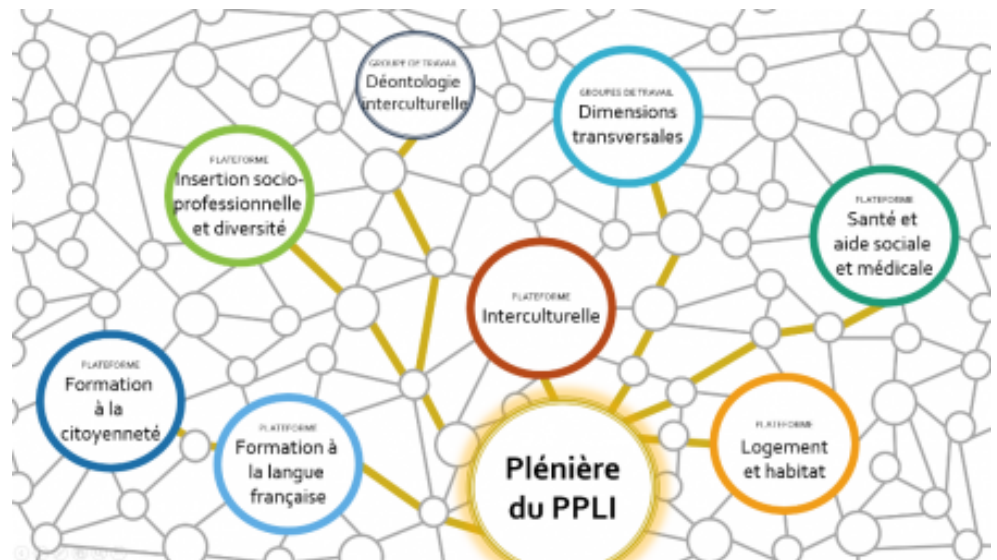
*« le plan local d'intégration : le plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer, sur chaque territoire couvert par un centre visé au titre IV ; »*

Concrètement, le C.A.I. procède à un **diagnostic du territoire** du futur Plan local d'intégration, ou à son renouvellement. À partir de cet état des lieux, le C.A.I. propose un plan composé de recommandations en vue d'atteindre les objectifs déterminés par la Région wallonne dans le Décret. Afin de les mener à bien, ce plan met en rapport ces recommandations avec les moyens (financiers, humains, logistiques), les ressources locales (associatives, publiques et privées) et la population étrangère en proportion avec l'ensemble de la population.

Sur le terrain, nous travaillons en collaboration avec les Plans de Cohésion sociale des communes namuroises. Le Centre

œuvre à associer au maximum les acteurs associatifs, privés et publics.

## En 2016, le PLI s'étend à l'échelle provinciale pour devenir le PPLI



Porté par trois entités faîtières – la Province de Namur, le CLPS et le C.A.I. – le Plan provincial et local d'intégration (PPLI) est avant tout un **méta-diagnostic** réalisé en 2016 qui a permis de définir plus de 30 priorités d'action. C'est aussi un dispositif qui s'articule autour de 15 espaces de concertation et a permis d'œuvrer à un accès « plus égalitaire » aux droits fondamentaux en faveur des personnes étrangères. Celui-ci s'inscrit toujours dans la lignée des Plans de Cohésion Sociale à travers 6 axes majeurs d'accès aux droits fondamentaux. Depuis sa création, il a mobilisé près de 50 partenaires issus des secteurs associatif et public.

L'année 2019 a marqué la fin de la première mouture du PPLI et celle-ci s'est clôturée par une assemblée plénière qui s'est tenue fin novembre à la Marlagne.

## PPLI 2.0 : nouvelle démarche à deux axes

Nous avons décidé de maintenir des espaces de concertation portés tant par le C.A.I. que par des partenaires et de

valoriser les outils développés entre 2017 et 2020 au sein de nos réseaux.

Nous allons tout d'abord commencer par **réactualiser nos constats** via une démarche :

1. – de questionnement de la validité des principaux constats du diagnostic 2016-2017 ;
2. – en phase avec nos missions décrétales d'accompagnement des ILI ;
3. – de prise en compte des PCS et PST, sous leurs aspects personnes étrangères et interculturalité ;
4. – de prise en compte des structures spécifiques « personnes étrangères », telles que les CADA, les structures MENA et les ILA ;
5. -de valorisation des constats de terrain.

Nous mettrons ensuite en place d'un dispositif de mobilisation d'expertise afin de répondre à une demande formulée par le terrain ou découlant d'un contexte spécifique « sociétal ».

**>>> Avec l'ensemble des membres de notre réseau, nous voulons :**

- Poursuivre nos missions décrétales et continuer d'animer les différentes plateformes statutaires ;
- Contribuer à construire des solutions locales et concrètes en rejoignant les espaces de concertation décentralisés afin d'y apporter notre expertise en interculturalité et d'assurer la mobilisation des ressources de notre réseau ;
- Veiller à être réactif et inclusif dès que des questions critiques d'accès aux droits fondamentaux en faveur des publics d'origine étrangère émergent au sein de l'espace public ;
- Veiller à être réactif et proactif dès qu'un enjeu de société lié à la question de l'interculturalité émerge au sein de l'espace public ;
- Continuer à formuler des recommandations et interpellations à l'intention du niveau politique afin

de faire remonter la voix des acteurs de terrain.

## En savoir plus

- > [Présentation complète 2021](#)
- > [Diagnostic PPLI 2016 \(pdf\)](#)

## Quelques exemples de production « made in » PPLI :

- > [mémorandum élections communales 2018](#)
- > [Répertoire « petite enfance »](#)
- > [fiches « Mobilité »](#)
- > [Documentaire sur les migrants en transit](#)
- > [Documentaire sur les personnes sans-papiers](#)

Contact : [info@cainamur.be](mailto:info@cainamur.be)



## Contact

Centre d'action interculturelle  
de la province de Namur

rue Docteur Haibe 2  
5002 Saint-Servais (Namur), Belgique



Avec le soutien de

[Création de site internet](#) – [OpenWeb](#)